

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juin 2007

AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

ACQUISITION DE LOCAUX AVENUE RAYMOND BERGOUGNAN EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UNE ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : Madame Jacqueline CHAPON

L'OPHIS s'est rendu propriétaire du site de l'ancien IUFM avenue Raymond Bergougnan qu'il souhaite réaménager.

La Ville de Clermont-Ferrand recherchait un terrain susceptible d'accueillir l'école Jean Philippe RAMEAU située rue Fontgiève qui doit être déplacée car classée en zone inondable au Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles.

Il est apparu intéressant de prévoir sa réinstallation sur une partie de la propriété acquise par l'OPHIS qui se propose de vendre à la ville de Clermont-Ferrand, en état futur d'achèvement de travaux, des locaux destinés à accueillir une école maternelle (soit 990 m² environ) avec création d'une cour de récréation avec préau (soit 670 m² environ) et d'une contre-allée située devant l'école (450 m² environ).

Pour cette cession l'OPHIS propose un prix TTC de 2 957 110 euros pour lequel le service des Domaines est sollicité, payable de la façon suivante :

- 33 % à la signature des présentes en tant que dépôt de garantie conformément à l'article 7 ci-après
- 22 % dans les 6 mois de la signature des présentes
- 15 % à la signature de la vente notariée ;
- 15 % cloisonnement achevé si postérieur à la vente notariée ;
- 15 % à la mise à disposition des locaux.

Les travaux devraient s'achever en fin d'année 2008.

L'ensemble immobilier supportera toutes les charges et servitudes résultant éventuellement du permis de construire et du futur règlement de copropriété.

Les locaux à vendre feront l'objet d'une division en volume afin de limiter au maximum les incidences de la copropriété.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accepter ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 juillet 2007

Pour le Maire et par délégation
La Conseillère Municipale Déléguée

Catherine GUELON-NEYRIAL